

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard - 14 avril 2025 - 1,50 €

N° 131

Agitations de surface

Toutes tendances confondues, la classe politique française n'est guère préoccupée par les bouleversements qui menacent la France et l'Union européenne.

La vie politique est faite d'agitations de surface et de mouvements de fond. Les uns déclenchent des polémiques, les autres des débats autour de thèses et d'hypothèses variées. Rien de plus normal. L'inquiétant, c'est une vie politique réduite aux agitations de surface, sur fond d'inertie. Or les principaux partis donnent, sur les tribunes médiatiques et au Parlement, le troublant spectacle du bavardage inopérant et de la sidération. Plus ou moins bien saisie par les sondages, l'opinion publique vit quant à elle dans l'angoisse provoquée par la situation économique, la crise sociale latente et les menaces qui viennent de l'extérieur.

Les vagues successives qui provoquent l'agitation de surface sont comme celles de l'océan : elles finissent par mourir sur le sable. À la mi-avril, les grandes déclarations du début mars sur le réarmement ne sont plus qu'un lointain souvenir, presque effacé par la crise des relations franco-algériennes qu'on a perdu de vue lors du procès de Marine Le Pen – qui n'a pas mis plus d'une semaine à disparaître de l'horizon. Et, les rues, où se jouent les conflits majeurs, sont res-

tées vides de manifestants. Personne pour la défense de l'Ukraine, de modestes rassemblements pour la libération de Boualem Sansal, peu de militants pour soutenir Marine Le Pen, encore moins – et dispersés en groupes hostiles – pour dénoncer le « fascisme » et pour défendre les juges. Cela ne signifie pas que les Français soient dépolitisés. Simplement, ils ne répondent pas aux mots d'ordre actuellement lancés.

On ne saurait leur donner tort. La classe politique vaque à ses occupations habituelles orientées par l'élection présidentielle de 2027. Or les médias évoquent des

bouleversements considérables qui auront des conséquences encore imprévisibles sur la France et sur l'Union européenne : négociations russo-américaines sur la guerre en Ukraine en prélude à une réorganisation du continent, brutalité des mesures protectionnistes aux États-Unis et démolition, cette fois définitive, de la mondialisation néolibérale.

Dans la presse et sur les réseaux sociaux, les débats entre spécialistes et entre citoyens sont nombreux et souvent passionnants. Comment se fait-il que la classe politique ne trouve rien à nous dire ?

Claudine Uzerche



SOMMAIRE

P. 1 : Agitations de surface. P. 2 : L'hôpital injuste. – Erreur d'alignement. P. 3 : Lectures. P. 5 : Un État palestinien ? – Gaza, le Hamas et l'État palestinien. P. 7 : Drôle de genre. P. 8 : Jean Salleron, un intellectuel traditionaliste. P. 9 : L'apôtre Jean démasqué (par Claude Tresmontant). P. 10 : Albert 1^{er} de Belgique : le roi-chevalier. P. 11 : Reliques de la Passion ou passion des reliques. P. 14 : Exposition : Le dernier sacre (Charles X).

■ **Municipales :** Une loi votée le 7 avril a modifié la composition des listes se présentant pour les prochaines élections municipales en 2026 dans les villes de moins de 1 000 habitants. Une stricte parité hommes/femmes devra notamment être respectée.

■ **Municipales :** La proposition de loi réformant le mode de scrutins de Paris, Lyon et Marseille a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale par 183 voix contre 53. Le vote pour le conseil municipal de la ville se fera séparément du vote pour les conseils d'arrondissement.

■ **Enseignement libre :** Une commission parlementaire entendra le Premier ministre François Bayrou le 14 mai à propos de ce qu'il savait ou non des violences, notamment sexuelles, commises dans l'école de Bétharram (Pyrénées-Atlantiques) – 200 plaintes à ce jour –, quand il était ministre de l'Éducation de 1993 à 1997. Nicole Belloubet, Pap N'Diaye, Jean-Michel Blanquer et Élisabeth Borne, titulaires du même poste, seront également entendus. La fille aînée de François Bayrou, Hélène, a donné son témoignage d'ancienne élève de Bétharram dans un livre à paraître le 24 avril aux éditions Michel-Lafon. Le 10 avril, onze anciens élèves du collège Saint-François-Xavier d'Ustaritz (Pyrénées-Atlantiques) ont déposé plainte devant le parquet de Bayonne pour des violences physiques et sexuelles commises contre eux entre 1960 et 2005.

■ **Lyon :** À la suite d'un signalement de la Cour régionale des comptes, le maire

L'hôpital injuste

La commission des requêtes de la Cour de Justice de la République a été saisie, le 10 avril, par Me Christelle Mazza, avocate, d'une plainte collective de vingt membres du personnel hospitalier contre leurs ministres. Brancardier, infirmier, cadre administratif, voire professeur de médecine..., les plaignants estiment avoir été victimes de harcèlement « systémique ». Pour certains ce sont leurs ayants droit qui portent plainte car la personne directement concernée est allée jusqu'à se suicider.

Catherine Vautrin, Yannick Neuder et Élisabeth Borne, ministres de la Santé ou de la Recherche sont visés... Alors que tant d'autres auraient pu l'être. Et même l'ensemble du corps politique si on lit la motivation de l'avocate, pour qui ce harcèlement au travail est d'abord « *l'organisation de la désorganisation* », visant « *des ministres qui changent tout le temps* » et de « *multiples réformes de l'hôpital* », la « *doxa des contraintes budgétaires* » et l'instrumentalisation du dévouement du personnel pour en demander toujours plus avec moins de moyens...

La commission des requêtes statuera le 19 juin sur la recevabilité de la plainte. Gageons que le système saura se défendre. On aura peut-être même droit à une nouvelle réforme pour répondre à ce problème bien réel et qui ne touche pas que l'hôpital. Et si le scandale prenait de l'ampleur, des ministres pourraient démissionner... Le mal-être au travail, c'est une possibilité partout, avec plus ou moins de conséquences psycho-

logiques selon les enjeux (ici, la vie et la mort des malades). Mais il est vrai que plus la politique s'en mêle et moins on risque de l'éviter.

Paul Chassard

Erreur d'aiguillage

J'ai lu le jugement qui indignait Mme Le Pen et ses amis. Décision hâtivement et beaucoup commentée surtout par ceux qui ne l'ont pas lue ou par des militants outrés que l'on touche à leur idole devenue un espoir pour 2027. Il est très motivé et bien écrit de façon claire et didactique en listant toutes les hypothèses, y compris les conséquences politiques de l'inéligibilité. Mais il peut y avoir erreur en droit. D'où le double degré de juridiction comme la deuxième chance ou plus si affinités pour les délinquants récidivistes ordinaires ! Se contenter d'appliquer la loi n'est pas automatiquement une excuse et un solde de tous comptes surtout quand la sanction n'est pas obligatoire.

Je ne suis pas d'accord avec toutes les considérations générales des juges notamment pour l'exécution provisoire ou sur l'affirmation que les citoyens exigeraient pour l'avenir de plus en plus de fermeté pour les élus qui ne respecteraient pas la loi. C'est le souhait d'une société idéale pas une réclamation globale. Les citoyens veulent aussi juger avec leurs bulletins de vote. Mais ces analyses relèvent du pouvoir d'appréciation des magistrats, liberté qui doit être approuvée. Voudrait-on des décisions rendues par la seule intelligence artificielle ? J'attends l'ap-

pel car il est possible que sur le fond il y ait culpabilité ? Je crois en la présomption d'innocence jusqu'au point final. Je m'abstiens de toute observation car ma voix n'est pas autorisée et pour ne pas en rajouter dans l'approximation et le doute envers les juges.

Quand le sage montre l'infraction, l'idiot utile ou le partisan regarde le doigt qui désigne son chef pour lui forcément innocent.

Il ne faut pas se tromper de débat. – Ce n'est pas le procès d'une personnalité qui compte. C'est le rôle fondamental de la Justice dans la démocratie. Puisque la Justice est rendue au nom du peuple français il est normal que les citoyens la critiquent et s'étonnent de certains jugements, à tort ou à raison. Les juges avec leurs subjectivités interprètent la loi votée par les parlementaires qui parfois font n'importe quoi sous l'émotion, sans mesurer la portée de leurs textes. Ils estiment incarner le bien et ce que veut le citoyen. C'est-à-dire l'intérêt général. Mais il peut y avoir des effets boomerangs. Et des conséquences secondaires discutables. Outre le fait que le citoyen peut changer d'avis.

On voudrait que la Justice reste à l'écart sauf pour ses adversaires ou concurrents. Qu'elle ne se mêle pas à son insu de son plein gré à la vie politique. Mais la justice ne s'autosaisit pas et les juges du siège répondent à une plainte ou à une accusation du parquet et aux arguments des parties.

Depuis des décennies on discute surtout sur le statut des procureurs placés sous le magistère du ministre de la Justice. Mais on ne touche à rien. L'indépendance des

magistrats est un serpent de mer car on n'ose pas mettre sur la table les difficultés et réformer. Qu'entend-on par indépendance, comment et par rapport à qui, avec quelle légitimité et quels contrôles ? Il ne s'agit pas de contraindre les juges ou de les enfermer dans un cadre rigide. Il faut leur donner les moyens de juger vite et mieux, car sans arbitres neutres une société ne peut progresser dans la sérénité. Il y aura toujours des cas qui émeuvent, révoltent notamment pour les crimes et délits ou qui sont considérés comme une injustice. Mais le domaine pénal est une partie du contentieux avec le civil, le social, ou le commercial qui comptent dans la vie quotidienne.

Les juges sont des hommes et des femmes qui peuvent se tromper, de bonne foi. Il ne leur est pas interdit de faire leur autocritique et de suggérer des mesures pour évacuer la méfiance ? Ils ne reçoivent pas d'instructions individuelles mais ils peuvent vouloir être conformes à la doxa ? Ils ne sont pas tous partiaux comme les membres du Syndicat de la magistrature qui n'ont jamais leurs responsabilités engagées, ce qui pose un problème pour l'institution. Ou qui sont décidés à se substituer au vote populaire pour imposer une société selon leurs convictions personnelles. Ce serait la nation construite par une minorité prétendument visionnaire et utopique en droit. Le devoir de réserve devrait être accentué. Les justiciers n'ont rien à y faire.

On doit avoir confiance dans la Justice donc envers les juges. L'État de droit que l'on met à toutes les sauces soit pour dénoncer des menaces extrêmes sur la société



ROMAN

La maison hantée

Années 1990. On s'ennuie à mourir à Saint-Auch, petite ville de la banlieue de Toulouse. Cinq adolescents y traînent une vie norme ponctuée par la découverte de l'amour et des hiérarchies sociales. Tous sont attirés par la maison délabrée au fond d'une impasse que personne n'approche. La bicoque a mauvaise réputation : une famille entière y a trouvé la mort dans des conditions atroces.

Jean-Baptiste Del Amo rend hommage à Stephen King, maître du roman d'horreur, dans ce récit angoissant. Une fois à l'intérieur de la bâtisse, chaque jeune va revivre l'événement qui l'a le plus traumatisé. Nul ne sort indemne d'une rencontre avec les fantômes qui le hantent.

« La nuit ravagée », Jean-Baptiste Del Amo, Gallimard, 464 p., 23 €.

NOUVELLES

À travers la ville

Avec patience et obstination, George Pelecanos poursuit son auscultation de Washington, pénétrant dans l'intimité des petites gens. Dans la capitale américaine, les communautés



cohabitent et se confrontent.

Les tensions raciales sont présentes mais la musique et le sport aident à les surmonter. Ce recueil de quatre nouvelles tisse un lien entre le passé de la ville et le présent de ses habitants à l'image de cette grand-mère qui raconte le temps de la Prohibition à sa petite fille.

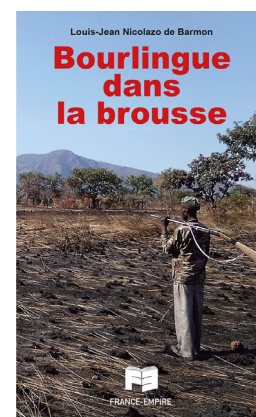
« Faute avouée », George Pelecanos, Calmann-Lévy noir, 240 p., 21,90 €.

AVENTURE

En brousse

Après un bac agricole et des études en sciences sociales, Louis-Jean Nicolazo de Barmon s'engage dans la Légion étrangère avant de devenir photoreporter dans l'humanitaire puis correspondant de guerre pour la presse catholique, autant dire que rien ne l'effraie. Dans le Faro, au nord du Cameroun, il s'est vu confier la lutte contre le braconnage et l'ouverture de 200 kilomètres de piste. Son livre est un hommage à ses coéquipiers africains, un hymne à la beauté des paysages et de la faune sauvage.

« Bourlingue dans la brousse », Louis-Jean Nicolazo de Barmon, éditions France-Empire, 188 p., 22 €.



REVUE

Favorites

Agnès Sorel, la Pompadour... ces femmes dans l'ombre des monarques ont eu un grand pouvoir, menaçant parfois les reines. Depuis le XV^e siècle à la fin de l'Ancien Régime, elles ont pesé sur les décisions politiques et souvent soutenu les artistes. Historia analyse leur influence. Autres sujets abordés : quand Napoléon kidnappe le pape, les palais du Ring à Vienne, Arcimboldo...

« Favorites. Pouvoir, influence et scandale », Historia, avril 2025, 6,90 €. En kiosque.



écologiste de Lyon, Grégory Doucet, a été entendu le 9 avril, durant 9 heures sous le régime de la garde à vue, par les enquêteurs de la brigade financière à propos de ses supposés trop nombreux chargés de mission politiques : 36, selon l'interprétation de la Cour des comptes, au lieu des 12 autorisés par le Code des communes.

■ **Entreprises** : Selon le cabinet Altares, le nombre des défaillances d'entreprises françaises en 2024 serait de 65 000. Il serait déjà de 17 845 pour le premier trimestre 2025, dont 65 PME de plus de 100 salariés. 71 000 emplois sont concernés.

■ **Entreprises** : Le député de la Somme François Ruffin candidat à la prochaine élection présidentielle, a rappelé, le 9 avril sur France-Inter, que plus de 1 500 entreprises françaises sont passées sous contrôle américain depuis 2014.

Le quotidien économique *Les Échos* a précisé que leur nombre avait été de 1571, et l'analyste britannique LSEG (London Stock Exchange Group) en compte 1 608. Parmi elles, de nombreux fleurons technologiques, ce qui pose des problèmes de souveraineté dans les domaines de l'énergie ou de la défense nationale.

■ **Électricité** : L'Académie des sciences a donné, le 8 avril, un avis très négatif sur la dernière version révisée de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie publiée par le gouvernement en vertu du Code de l'énergie. Les chiffres de cette PPE sont incohérents, les objectifs contradictoires et l'idéologie de base anti-nucléaire.

■ **Banques** : La revue *UFC-Que choisir* dénonce, dans une étude publiée le 8 avril, les frais de découvert autorisés par les banques françaises qui, au moyen de frais fixes forfaitaires, revient à prêter de l'argent à un taux dépassant largement le taux légal de l'usure.

■ **Chimie** : L'usine chimique Vencorex de Pont-de-Claix (Isère) a été reprise, devant le tribunal de commerce de Lyon le 11 avril, par son concurrent chinois Wanhua, via une filiale hongroise qui ne prévoit de garder que 50 salariés sur 300. C'est l'ensemble du « couloir de la chimie », 6 000 emplois, qui est un peu plus fragilisé.

■ **Église** : 10 384 adultes ont demandé à être baptisés dans l'Église catholique en France durant la nuit de Pâques, le 19 avril. C'est deux fois plus qu'en 2023, 45 % de plus qu'en 2024.

■ **Sports** : Le marathon de Paris du 13 avril, qui a mobilisé 56 000 coureurs, a été remporté par le Kényan Benard Biwott, 22 ans, et l'Éthiopienne Bedatu Hirpa, 25 ans. Le même jour, la 122^e édition de la course cycliste « Paris-Roubaix », qui partait cette année de Compiègne, a été remportée, pour la troisième année consécutive, par le Néerlandais Mathieu van der Poel, 30 ans. La veille la 12^e édition féminine de la course avait vu la victoire de la championne olympique Pauline Ferrand-Prévot, 33 ans.

■ **Hommage** : La dépouille de Robert Badinter, ancien garde des Sceaux, entrera au Panthéon le 9 octobre, date anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France (1981).

té et les libertés soit pour justifier ou combattre telle décision judiciaire, est dévoyé de son contenu. L'état de droit c'est la séparation des pouvoirs, la hiérarchie des normes et l'égalité de l'accès au juge, avec des élections libres (sans exclusion d'électeurs). La justice en fait partie mais elle n'incarne pas en exclusivité l'état de droit. D'autant plus que notre Constitution de 1958 parle d'une autorité judiciaire. Il est donc possible d'apprécier les jugements et arrêts mais sans s'attaquer à la personne des juges.

On peut aussi sans changer notre organisation réformer le droit pour s'adapter aux circonstances et menaces nouvelles. Ce n'est pas détruire l'état de droit. Tout n'est pas liberticide. Depuis des décennies on a choisi les droits individuels. Mais la société a le devoir de se défendre et de répondre par des mesures fermes à ce qui la menace. Ou à la violation de la loi qui concerne par nature tous les citoyens. Les valeurs républicaines dont on s'enorgueillit à juste titre deviennent des incantations quand elles sont régulièrement bafouées, en retournant leurs contenus contre elles-mêmes. Autorité et humanisme sont compatibles. Mais tolérance et libertés ne veulent pas dire impunité et laxisme.

La Justice doit participer à ce combat avec les armes légales dont elle dispose. Au lieu de s'invectiver au parlement les députés surtout feraient mieux de légiférer après étude d'impact dans un consensus minimum puisque le but est de conserver une société apaisée et d'envisager l'avenir dans une harmonie acceptée. Aucun parti ne détient la vérité. Il appartient aussi aux élec-

teurs de faire des bons choix car le grand soir n'est pas souhaitable et de constituer des majorités qui permettent d'agir. Les politiques ne sont pas seuls responsables du chaos. Le citoyen a le résultat de son vote.

Les juges ne peuvent être cloués au pilori car à chaque décision les soutiens changent de camp. Habitons-nous à la modération et à l'objectivité sachant que dans un procès il y a deux mécontents. Celui qui a gagné et ce n'est pas trop tôt et pas assez. Et celui qui a perdu, les juges n'ayant rien compris ou étant iniques. En plus de dizaines d'années d'exercice comme avocat je n'ai jamais entendu qu'un jugement pour une affaire sensible faisait l'unanimité des opinions. Les juges n'y peuvent rien. Ne tirons pas sur les magistrats ils sont désarmés et muets.

Il ne faut pas faire d'erreur d'aiguillage. L'étape ultime de destination est le bon fonctionnement de la justice dans toutes ses composantes ; des moyens accrus ; des délais les plus courts possibles avec appel ; des magistrats indépendants de toute influence mais rendant aussi des comptes au moins à un organe institutionnel avec des élus, des experts, des représentants de l'État et des citoyens potentiellement justiciables. Donc devant le peuple français dans sa diversité. Il n'est pas question de mettre des bracelets démocratiques aux juges. On a besoin de professionnels insoupçonnables incarnant l'intégrité Intellectuelle sinon morale.

La vie n'est pas binaire. La justice est une et indivisible.

Christian Fremaux

Un État palestinien ?

« Je le ferai... Je pense... Je veux » : Emmanuel Macron ne peut s'empêcher de parler en son nom propre alors qu'il ne s'agit pas de lui, mais d'une affaire grave de diplomatie internationale qui engage le pays et la paix dans le monde : la reconnaissance par la France d'un État palestinien !

Dans un entretien sur une chaîne française au dernier jour de son voyage en Égypte le 8 avril, il envisage ce geste hautement symbolique pour juin lors d'une conférence tenue à l'ONU sur le sujet avec le prince héritier d'Arabie saoudite Mohamed Ben Salman. En l'occurrence, la reconnaissance est éminemment politique. Le président n'a d'ailleurs à l'esprit qu'une manœuvre qui doit être « utile » et servir à quelque chose, mais à quoi ?

Sachant la démarche controversée, et d'abord auprès d'Israël et de la communauté juive en France, il est obligé de préparer une solide argumentation. Paradoxalement il se garde bien de la replacer dans le cadre de la « solution à deux États » tant celle-ci est devenue irréaliste – au moins pour la génération actuelle. L'argument s'est donc déplacé : le président français répète ce

que lui ont exprimé ses deux interlocuteurs au Caire : le maréchal al-Sissi et le roi Abdallah de Jordanie, à savoir que c'est là la condition posée par l'Arabie saoudite pour qu'elle reprenne au grand jour le rapprochement avec Israël suspendu mais non arrêté après le 7 octobre.

Il faut s'y reprendre à deux fois pour bien comprendre : la reconnaissance de l'État palestinien, si théorique soit-elle, ou même parce que symbolique, permettrait à ceux qui défendent la cause palestinienne de reconnaître l'État d'Israël, ce qu'ils ne font pas pour le moment. Donc on reconnaît un État palestinien – et non un État de Palestine ! – pour légitimer Israël. Admettons que l'idée est un peu tordue. Sur le papier, les diplomates voient bien l'idée de négociation. Sur le terrain, il en va différemment. Il est clair que les pro palestiniens, qu'ils soient de la Ligue arabe ou de la gauche française, vont empocher la concession comme un progrès historique, une victoire du Hamas, une défaite du sionisme. Le gouvernement israélien, soutenu par une majorité, est résolument contre.

Macron y voit un atout pour l'Arabie saoudite, notamment dans sa lutte contre l'Iran « qui nie le droit d'Israël à exister », et donc pour la France une façon de de-

meurer « dans le jeu » : une puissance qui compte dans le règlement des conflits au Proche et Moyen-Orient. Le même jour, le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, était dans le bureau ovale de la Maison Blanche face à Donald Trump. Il était question de reprendre langue avec Téhéran.

Paris espère entraîner une majorité des 27 membres de l'Union européenne et même le G 7 dont la France va prendre la présidence après le sommet prévu au Canada en juin.

Dominique Decherf

Gaza, le Hamas et l'État palestinien

Il est indéniable que la situation humanitaire, autrement dit celle de la population civile, ne cesse d'empirer à Gaza. Voilà pourquoi, le 8 avril, le secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a décrit sans fard ce qui s'y déroule et, surtout, ce qui ne s'y déroule pas : « Plus d'un mois s'est écoulé sans qu'une seule goutte d'aide ne parvienne à Gaza. Pas de nourriture. Pas de carburant. Pas de médicaments. Pas de fournitures commerciales. Alors que l'aide s'est tarie, les vannes de l'horreur se sont rouvertes ». Outre le blocage de l'aide depuis le 18 mars, les forces israéliennes ont en effet repris les raids et opérations militaires dans la bande, mettant fin de facto à plus d'un mois et demi de cessez-le-feu avec le Hamas. Même s'il faut se méfier des chiffres diffusés par l'organisation terroriste, il apparaît que plus de 1 200

■ **Guerre commerciale** : Le 9 avril, le président Trump a dit suspendre pour 90 jours son augmentation des tarifs douaniers pour laisser le temps aux différents pays touchés de négocier avec les États-Unis, sauf pour la Chine pour laquelle il les a maintenus à 145 %. Wall Street a aussitôt connu un rebond de ses principales valeurs. L'Union européenne a rapporté ses contre-mesures pour 90 jours également. La Chine a annoncé, le 11 avril, porter ses droits de douane supplémentaires sur les produits américains à 125 %. Mais, le même jour, les États-Unis exemptaient certains produits de haute technologie chinois (ordinateurs, téléphones portables, semi-conducteurs...) de taxes additionnelles...

■ **Chine** : Selon les douanes chinoises (14 avril), les exportations vers 170 pays clients ont augmenté de 6,9 % au premier trimestre 2025, tandis que les importations étaient en baisse de 6 %. Les exportations vers les États-Unis ont progressé de 9 % en mars, dans la perspective des hausses de droits de douane.

■ **Ukraine** : Le président Zelensky a annoncé le 8 avril que l'armée ukrainienne avait fait prisonniers deux combattants chinois qui se battaient au sein des forces russes dans la région de Donetsk. 155 mercenaires chinois auraient été identifiés. Pékin a démenti toute implication. Le chargé d'affaires chinois à Kiev a été convoqué par le ministère des Affaires étrangères ukrainien. Le dimanche matin des rameaux, 13 avril, deux vagues successives de missiles russes ont fait plus de 35 morts – civils selon les

LA NATION FRANÇAISE

directeur de la publication : Frédéric Aimard.

Édité par Spfc-Acip,

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson
Siret 418 382 149 00015 Nanterre.

TVA intracommunautaire FR21418382149.

ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an : 30 euros à l'ordre de Spfc-Acip.

Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement

Paiement par virement. Rib sur demande.

frederic.aimard@gmail.com

Ukrainiens, militaires selon les Russes – et environ 120 blessés dans la ville de Soumy, dans le cadre de l'« offensive de printemps » russe sur les oblasts de Kharkiv et de Soumy.

■ **Algérie** : Trois « barbouzes » algériens ont été arrêtés en France le 8 avril. Ils sont soupçonnés d'avoir brièvement enlevé, en avril 2024, « Amir DZ », influenceur algérien réfugié en France dans le but de l'intimider. Parmi eux un agent consulaire algérien, d'où la réaction du gouvernement algérien d'expulser 12 agents consulaires français en Algérie. Paris s'est dit prêt à riposter.

■ **République Dominicaine** : L'effondrement du toit d'une discothèque, le 7 avril à Saint-Domingue, a provoqué la mort de 218 personnes dont le chanteur vedette du mregue Rubby Pérez.

■ **Turquie** : Ekrem Imamoglu, le maire d'Istanbul principal opposant de Recep Tayyip Erdogan, a été présenté à un tribunal le 11 avril, au sein de la prison où il est enfermé depuis le 23 mars.

Ses proches font l'objet de perquisitions et d'intimidations policières. Les manifestations hebdomadaires pour sa libération rassemblent des dizaines de milliers d'opposants, dont des milliers ont été arrêtés et des centaines vont être jugés.

■ **Turquie** : La Turquie a accueilli des 11 au 13 avril, son 4^e forum diplomatique d'Antalya (Adf), sur le thème « Réhabiliter la diplomatie dans un monde fragmenté », avec 4 000 experts de 140 pays.

■ **Danemark** : L'accord de défense qui avait été conclu avec les États-Unis fin 2023 et qui prévoit le stationnement permanent de troupes américaines au Danemark, a été voté par le Parlement danois le 11 avril bien que le nouveau président américain revendique le Groenland et impose au pays des droits de douane punitifs...

■ **Gabon** : 920 000 électeurs étaient appelés à choisir parmi huit candidats pour l'élection présidentielle le 12 avril. Le général Oligui, qui a fait tomber la dynastie Bongo le 30 août 2023 et était président de transition, a été élu avec 90,35 % des voix (et un taux de participation de 87,2 %) pour un mandat de sept ans.

■ **Équateur** : Le second tour des élections présidentielles, pour un mandat de quatre ans, a eu lieu le 13 avril avec une participation de 84 % des 13,7 millions d'électeurs inscrits. Le président sortant Daniel Noboa, 37 ans, revendique la victoire avec 56 % des suffrages, mais sa rivale de gauche Luisa Gonzalez 47 ans, conteste ce résultat.

■ **Iran** : Des émissaires américains et iraniens se sont rencontrés durant quelques minutes, le 12 avril, en marge de négociations américano-iraniennes à propos du nucléaire iranien menées par le truchement de diplomates omanais à Oman.

■ **Grande-Bretagne** : Les hauts-fourneaux de la dernière aciérie du Royaume-Uni, British Steel, à Scunthorpe, dans le North Lincolnshire (nord-est de l'Angleterre), en mains chinoises depuis 2020, environ 3 000 emplois, étant à la

veille de s'éteindre définitivement faute de rentabilité, le Parlement anglais s'est réuni le 12 janvier pour voter, à une très large majorité, leur renationalisation, 40 ans après leur privatisation.

■ **Japon** : L'exposition universelle d'Osaka, regroupant les pavillons de 160 pays sur l'île artificielle de Yumeshima, est ouverte (du 13 avril au 13 octobre) sur le thème de la société du futur. Les organisateurs espèrent 28 millions de visiteurs mais n'ont encore vendu que 9 millions de billets.

Le pavillon de la France, sous le parrainage de l'actrice Sophie Marceau et du judoka Teddy Riner, et sur le thème « *Hymne à l'amour* », présente des statues d'Auguste Rodin, des tapisseries d'Aubusson, le luxe à la Française, le vin d'Alsace...

■ **Italie** : La maison de luxe Prada, 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, a acheté à l'Américain Capri Holding, la marque italienne Versace pour 1,25 milliard d'euros.

■ **Gafam** : Le groupe Méta (Facebook) de Mark Zuckerberg, troisième fortune mondiale, doit se justifier, depuis le 14 avril et durant 8 semaines, devant un tribunal de Washington pour abus de position dominante. Il pourrait être obligé de se séparer d'Instagram et WhatsApp (2 milliards d'utilisateurs chacun).

■ **Disparition** : Le prix Nobel de littérature péruvien, et membre de l'Académie française, Mario Vargas Llosa est mort le 13 avril à 89 ans.

Palestiniens ont été tués, dont au moins 320 enfants, sans oublier les centaines de milliers de résidents déplacés par Tsahal, qui multiplie les ordres d'évacuation un peu partout dans le territoire palestinien.

Alors que les États-Unis semblent assez peu présents sur le dossier, ce qui facilite les manœuvres du Premier ministre Benjamin Netanyahu, la France continue d'affirmer sa volonté de participer à la reconstruction de cette partie du Proche-Orient. Voilà pourquoi Emmanuel Macron, Abdel Fattah al-Sissi et Abdallah II ont affirmé le 7 avril au Caire leur rejet de tout déplacement des Palestiniens selon les propositions de Donald Trump, tout en proclamant que la gouvernance à Gaza devait relever « *uniquement* » d'une Autorité palestinienne « *renforcée* ». L'Élysée en a profité pour présenter l'opération comme une initiative avant tout française : « À l'initiative du président de la République, un appel a été organisé [...] avec le président Trump, le président Sissi, le roi de Jordanie et le président de la République pour évoquer la situation à Gaza ».

Selon Paris, il convient de « *rétablir immédiatement un plein accès pour l'acheminement de l'aide humanitaire et la libération de tous les otages* » et de « *créer des conditions propices à un véritable horizon politique et de mobiliser les efforts internationaux pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien, rétablir la sécurité et la paix pour tous et mettre en œuvre la solution à deux États* ». Sur un point, Emmanuel Macron s'est montré catégorique : « *Le Hamas ne doit avoir aucune part à cette gouvernance, ne*

doit plus constituer une menace pour Israël ».

Toujours désireux de s'appuyer sur des alliés régionaux, avec lesquels il entretient d'ailleurs de bons rapports, le président français entend organiser en juin à l'ONU une conférence sur la solution à deux États, israélien et palestinien, avec le prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane. Ce rendez-vous pourrait, selon des sources diplomatiques, constituer le « moment opportun » que la France attend pour éventuellement reconnaître un État palestinien, selon le souhait justement exprimé par Emmanuel Macron le 8 avril.

Jean Étèveaux

Appel au SOUSCRIPTEUR ANONYME

Nous vous avons récemment annoncé notre projet de faire paraître trois volumes papier reprenant les numéros de *La Nation Française*. Ils seront vendus 50 euros le volume franco de port. Nous avons reçu quelques souscriptions pour les 3 volumes et, le 1^{er} avril, une pour 2 volumes (donc 100 euros arrivés sur notre compte bancaire). Mais le nom de ces derniers souscripteurs « M. et Mme... » n'a pas été repris sur notre relevé bancaire et nous ne croyons pas avoir reçu un courriel explicatif. Si ce souscripteur se reconnaît, qu'il se signale.

Le 150^e n° de NF est prévu autour du 25 août prochain (un peu plus tard si nous prenons quelques vacances estivales) et le 3^e volume sera donc imprimé en septembre ou octobre.

L'humeur de Précý

Drôle de genre

La scène survenue le 30 mars lors du tournoi d'escrime The Cherry Blossom à l'université du Maryland, dans la banlieue de Washington, a marqué beaucoup de personnes, surtout aux États-Unis. La fleurettiste Sophie Turner a en effet été disqualifiée après quatre combats pour avoir refusé d'affronter Redmond Sullivan, un athlète transgenre passé de l'équipe masculine à l'équipe féminine du Wagner College, à Staten Island, dans l'État de New York. Montée sur la piste, Sophie Turner a d'abord retiré son masque, puis a posé un genou à terre en signe de protestation, déclarant : « *Je suis désolée. Je ne peux pas faire ça. Je suis une femme et c'est un homme. C'est un tournoi féminin* ». Immédiatement exclue, elle s'est vue interdire de poursuivre le tournoi.

Dans le même ordre de faits, de ce côté-ci de la Manche, la ville de Wigan, entre Manchester et Liverpool, a accueilli, le 6 avril, le Women's Pro Series Event, l'un des huit événements du championnat Ultimate Pool du circuit féminin de billard, avec une finale inédite, entre deux femmes transgenres, qui ont donc éliminé toutes les femmes biologiques. Mais l'événement a vite été qualifié d'« absurde », de « ridicule », de « honteux » et d'« inexcusable ». L'association féministe Womens Rights Network y a vu « la conclusion inévitable des politiques autorisant les hommes à intégrer la catégorie féminine ».

D'ailleurs, si on parle d'hommes devenus femmes et luttant contre des femmes, le contraire n'apparaît guère. On peut donc se demander si une femme passée homme saurait représenter une véritable menace sportive pour un homme biologique ; autrement dit, le passage de la femme transgenre à l'homme ne coule pas de source. D'ailleurs, sur le fond, l'English Blackball Pool Federation a clairement affirmé que « les personnes qui ont traversé la puberté masculine ont un avantage concurrentiel sur les femmes biologiques ». ■

La Diaspora Libanaise Overseas (DLO) vous invite à une Table Ronde sur le thème :

ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES 2026 AU LIBAN

Rôle de la Diaspora Libanaise

Le lundi 28 avril 2025

à 18 h 30 à la Mairie du XVI^e

La Table Ronde est composée des deux panels suivants :

■ **L'abrogation du Décret 44/2017 habilitant les expatriés à voter pour les 128 députés du Parlement ;**

■ **La stratégie de préparation des élections.**

Les Intervenants : Professeur Karim Bitar, Majd Harb, M^e Marianne Issa el Khoury, Michel Hélou, Paul Challita & Antoine Dammous membres actifs de la Diaspora en France, Naoum Abi-Rached.

Le Modérateur : Rodrigue Raad, Président de la DLO.

La DLO invite toutes les associations et organisations à participer à cette Table Ronde dans le but de modifier la composition du prochain parlement, étape essentielle pour la récupération de la souveraineté nationale.

Date et Lieu : lundi 28 avril 2025 à 18H30 à la Mairie du XVI^e, 21 av. Henri-Martin, 75116 Paris. Prière de se présenter à partir de 18 h 15 La table ronde sera clôturée par un verre de l'amitié.

Merci de confirmer votre participation à : diasporalibanaise@gmail.com

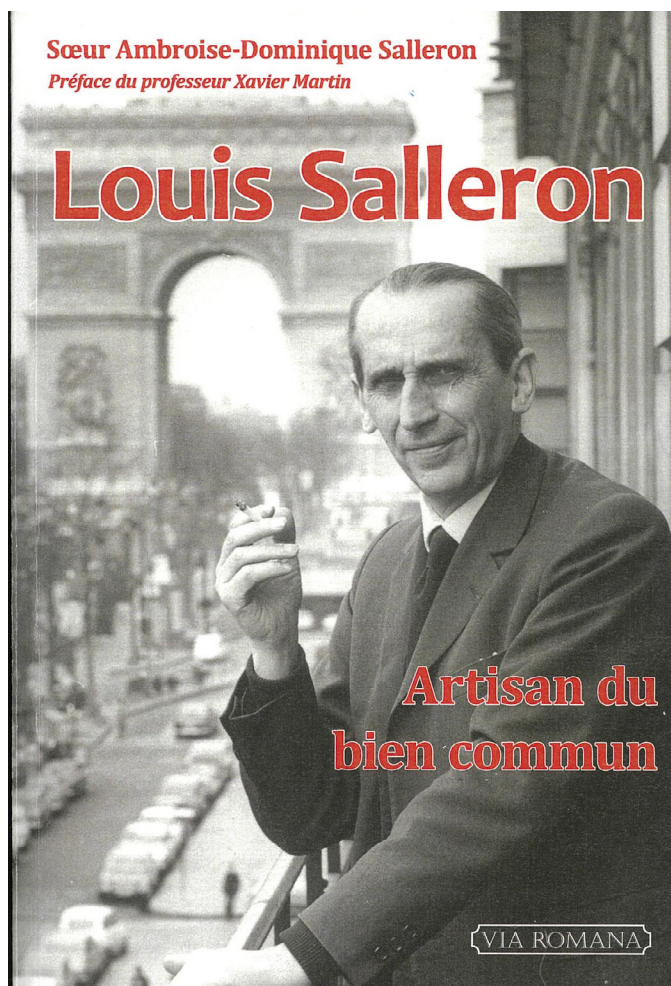
Contact : diasporalibanaise@gmail.com GSM 06 86 37 04 81 - 06 88 15 42 84

Un intellectuel traditionaliste

par Frédéric Aimard

Je n'avais pas lu à sa sortie, en 2023, la biographie de Louis Salleron (1905-1992), professeur d'économie à la Faculté catholique de Paris, journaliste incroyablement prolifique, père de famille très nombreuse. Elle a été écrite par une de ses petites-filles, sœur Ambroise-Marie Salleron, dominicaine de la Fraternité Saint Pie X et enseignante à Fangeaux, déjà auteur, en 2021 chez le même éditeur (Via Romana) d'une biographie de Dom Gaston Aubourg (1887-1967), savant moine de Solesmes, qui fut l'ami et le père spirituel de Louis Salleron. Nous avons pourtant quelques points de rencontre, même si je ne prétends pas arriver à la cheville en matière d'intelligence, de culture, de foi, etc., de ces grands esprits.

Il s'agit d'un livre tel qu'on ne pourra plus en faire car, si les écrits de Salleron restent accessibles dans les collections de la cinquantaine de journaux auxquels il a collaboré, ou ses livres, cours ou brochures publiés (une trentaine), c'est toute sa correspondance privée que sa petite-fille a pu exploiter : des milliers de lettres ou cartes postales, écrites en un temps où le téléphone était coûteux et où on n'avait pas inventé Internet. La petite fille en



use avec brio et les 500 pages se dévorent avec plaisir.

Il a fallu trier et sélectionner. Car avec Dom Aubourg les échanges épistolaires étaient plus qu'hebdomadaires, durant 57 ans ! Avec d'autres, comme Gustave Thibon (1903-2001), Marcel de Corte (1905-1994), Henri Rambaud (1899-1974), Jean Guitton (1901-1999) les correspondances sont moins suivies, mais ô combien savoureuses !

Points de rencontre ? Commençons par l'ACIP

notre agence de presse, encore vivante. Elle était alors une émanation du CEPEC, le Centre d'études politiques et civiques fondé en 1954. Parmi les fondateurs, il y avait Pierre Baruzi, propagateur des théories du management de l'Américain John Kenneth Galbraith. Mon père, ingénieur en organisation l'appréciait à ce titre. Moi je l'ai connu et aimé pour son rôle dans la renaissance de la Boxe française, et le soutien qu'il apporta au *Petit Boxeur français illustré*, journal que je

réalisais avec mon professeur de BF Jean-Marie Rousseau... Plus tard je fus en contact avec la famille Pradelle (Marc Pradelle fut secrétaire général et grand organisateur des dîners-débats du CEPEC). Madame Pradelle et leur fille Marie-Françoise me donnaient du travail quand j'étais artisan imprimeur. Je m'égare un peu mais, c'est ce qui me revient en tête quand je pense aux raisons pour lesquelles je m'occupe encore aujourd'hui de l'ACIP.

Voilà ce que je lis en page 265 de la biographie de Salleron : « En 1960, plusieurs journaux progressistes se liguent contre le CEPEC, c'est justement qu'ils voient grandir son influence en province. *La Croix*, par exemple, craint que les journaux de province ne se laissent à leur tour persuader : même "par excès d'impécuniosité", qu'ils se gardent d'"aliéner une liberté précieuse" en adhérant à l'ACIP, dont le "principal animateur est, avec le titre de vice-président, M. Salleron, bien connu des milieux catholiques" et que le président soit un protestant ne suffit pas à rassurer. »

Plus de soixante ans plus tard, l'ACIP, que j'anime, n'est plus que l'ombre d'elle-même, victime de la crise et de la concentration de la presse

écrite locale, et pourtant, quand une chronique est reprise dans une dizaine ou une quinzaine de titres de province, le nombre de lecteurs potentiels pourraient encore faire pâlir d'envie certains médias nationaux...

Dans les années quatre-vingt-dix, je me fis embaucher comme secrétaire de rédaction à l'hebdomadaire *France Catholique*. Louis Salleron y avait écrit. Mais il avait d'autres engagements, à la revue *Fédération* par exemple et, du point de vue catholique, il s'était un peu trop radicalisé aux yeux des successeurs de son ami Jean de Fabrègues, avec le grand mouvement des Silencieux de l'Église contre les réformes liturgiques, où Salleron avait efficacement secondé Pierre Debray. À FC, on ne frayait pas trop avec Jean Madiran de la revue *Itinéraires* (dont Salleron fut à l'initiative) et encore moins avec le quotidien *Présent* (fondé par Madiran, Bernard Antony, François Brigneau et Hugues Kéraly en 1982...), pour ne rien dire de *La Pensée catholique*.

À *France Catho*, je retrouvais Gérard Leclerc dont la biographie de Salleron cite (page 105) ce souvenir: « [Gérard Leclerc] était l'ami de Charles Reymondon, prêtre mariste qui devait plus tard demander sa réduction à l'état laïque et tenait alors la chronique religieuse de *Combat* sous le pseudonyme de Baruch. À la suite d'un livre que ce dernier vient

de publier, Gérard Leclerc a l'idée d'organiser une discussion. " C'est ainsi qu'un beau soir, je me suis retrouvé dans la deux-chevaux de Robert Toubon aux côtés de Baruch et de Jean Cardonnel à destination de Versailles. Nous devons aller, en effet, chez Louis Salleron! Un affrontement Cardonnel-Salleron, ça promettait! Ce dernier, professeur émérite d'économie à l'Institut catholique, rédigeait alors une page très militante dans l'hebdomadaire *Carrefour* sous le titre « Le laïc dans l'Église ». il y défendait les positions d'un traditionalisme intelligent. Intellectuel de grande culture, très marqué par la pensée de Simone Weil, il était armé d'une ironie des plus redoutables. Mais j'étais loin d'imaginer la soirée que nous passerions à son domicile [...] À Versailles chez Salleron, ce fut l'inattendu qui arriva. Ce n'est pas Cardonnel qui dominait par son verbe, nous assistâmes à un festival Salleron. Je pense que notre révolutionnaire était quelque peu médusé. » » (*France Catholique*, 7 février 1992, n° 2341).

J'en ai presque terminé avec des éléments de cette biographie qui ont ravivé certains souvenirs de ma petite vie professionnelle. Il faudrait ajouter que Salleron fut le chroniqueur religieux de l'hebdomadaire *La Nation Française* de Pierre Boutang. Un titre que j'ai repris et où je publie actuellement des chroniques, dont les clients de l'ACIP n'ont

pas forcément besoin, comme celle-ci...

Le jeune Salleron, catholique intransigeant avait été amené au monarchisme notamment par Dom Aubourg, un fidèle de la Famille royale de France, admirateur de Charles Maurras. C'est ainsi que Salleron s'est retrouvé rédacteur en chef de l'hebdomadaire du comte de Paris, *Courrier royal*, où il a pu exposer ses réflexions sur l'organisation de l'agriculture qu'il avait longuement mûries comme journaliste à la revue *Syndicalisme paysan*, puis en tant que docteur en droit avec une thèse proposant « *Un régime corporatif pour l'agriculture* ». Une expertise qui aurait pu lui coûter cher quand le régime de Vichy lui demanda de participer à la rédaction de la loi sur la corporation paysanne, qui était au menu de la Révolution nationale. Sauf que Salleron était pour des corporations autogérées (sa petite-fille reprend le mot) alors que les ministres du Maréchal Pétain – et les autorités allemandes – voulaient des corporations dans les mains de l'État. Salleron démissionna et fut un acteur éminent, nous dit sa petite-fille, de l'Armée secrète du général, Delestraint qui préparait la libération de la France. Si bien qu'à la Libération, il ne fut pas trop inquiet et put reprendre son poste de professeur d'économie à la Catho de Paris...

En tant que philosophe (il fut licencié es Lettres avec un mémoire sur Pas-

cal), Salleron a toujours cherché le réel et le vrai et il pensait l'avoir trouvé dans le néo-thomisme dont Jacques Maritain, tout aussi maurrassien que lui, était le propagateur le plus en vue. Mais survint la condamnation (1926) de l'Action française par Rome. Elle prit la forme d'un curieux document endossé par l'archevêque de Bordeaux, le cardinal Pierre Andrieu: collection de reproches fait au mouvement néomonarchiste considéré comme un concurrent de l'Église sur le plan de la pensée et de l'éducation de la jeunesse française. Une condamnation tellement bâclée qu'elle en était une insulte à l'intelligence. Tous les catholiques monarchistes furent sommés de choisir: l'obéissance ou bien l'interdiction de communier, de se marier à l'église et même d'avoir des obsèques religieuses... C'était un nouveau Ralliement à la République, mais obligatoire. Louis Salleron, qui terminait alors ses études à la Faculté catholique, se vit sermonner par son recteur le cardinal Baudrillard: il fallait se soumettre immédiatement ou bien partir. Dom Aubourg, qui n'avait rien dit, dut, de son côté, quitter Solesmes et se réfugier dans sa Normandie natale (ce qui fit de lui le sauveur de Bayeux en 1944, mais c'est une autre histoire, rappelée par le Père Louis Soltner, archiviste de l'abbaye de Solesmes, et que vous retrouverez facilement sur Internet). Louis Sal- ►►

►► Salleron eut la chance de pouvoir obtenir ses diplômes dans l'Université publique et il sera repêché par le même Baudrillard à la Catho, en 1937, quand la tempête se sera apaisée, au cours de laquelle il aura su faire preuve d'une certaine modération et courtoisie qui, malgré ses engagements dans tant de causes perdues, restent sa marque de fabrique à l'écrit (à l'oral c'est autre chose). Mais il vit son ami Maritain tourner, du jour au lendemain, du tout au tout jusqu'à devenir la référence ultime de la Démocratie chrétienne. Beaucoup plus tard, Salleron, devenu aussi un expert des sciences de l'information, devait confier combien cet épisode l'avait mis devant un dilemme, qui se renouvelerait au moment du concile Vatican II et de la querelle liturgique. Faut-il choisir la vérité ou l'obéissance, le schisme ou l'unité au prix de ses convictions de toujours ? On lira page 422 cet épisode concernant le Révérend Père Yves de La Brière (1877-1941) (dont j'ai publié une biographie par Dominique Decherf, *L'aumônier du Palais*, aux éditions France-Empire (2020), une maison – un des éditeurs de Salleron – qui n'est plus ce qu'elle était, elle non plus) :

« Peut-être quelque naïf serait-il tenté de lui objecter : mais enfin, sur quoi vous appuyez-vous pour nous mettre en garde contre le mensonge de l'information ? Salleron raconte que sa première et magistrale expérience

du mensonge politique fut à l'occasion de l'Action française. Le R.P. de La Brière écrivit un petit livre expliquant en quoi l'Action française méritait tous les reproches et condamnations, alors que, quelques mois plus tôt encore, il y était favorable comme il l'avait toujours été. « Quand on a professé des idées et que celles-ci viennent à être condamnées, s'indigne Salleron, ou bien on les défend si on continue à les croire bonnes, ou bien on se tait si on pense devoir se soumettre au jugement de l'Église (sans être soi-même pleinement convaincu de la rectitude de ce jugement). Mais si l'on pense qu'effectivement l'Église a raison et qu'on s'est trompé, on ne peut écrire qu'en confessant expressément sa propre erreur au lieu de se faire simplement, auprès des autres, l'avocat d'une cause à laquelle on ne croyait pas un an plus tôt. Car l'impression qu'on donne est qu'on a tout bonnement retourné sa veste. L'obéissance est une grande vertu, et qui justifie l'abandon de ses propres opinions. Mais présenter, du jour au lendemain, des idées contraires à celles qu'on professait précédemment sous prétexte d'obéissance, c'est manifester à l'égard de la vérité le mépris le plus absolu. C'est scandaliser, au sens plein du mot *scandale*. À vingt ans, on est sensible au scandale. Depuis cette époque lointaine, j'ai eu le temps de me blinder. Mais

il m'arrive encore de me sentir atteint par l'énormité de l'offense à la vérité. » » (*Itinéraires* n° 135, juillet 1969, « Une question de conscience, vérité et mensonge dans l'Église »). On sait que face à la condamnation de l'Action Française, Bernanos réagit tout d'une pièce en revenant vers Maurras, justement par souci de la vérité et haine de l'injustice, en grand défenseur de la liberté de conscience, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir ensuite les mots les plus durs sur « les petits mufles réalistes de la nouvelle génération maurrassienne ».

Salleron et Bernanos étaient amis, ce qui nous vaut ce beau témoignage (publié en 1992 dans *Présent*) du Père Bruckberger (pages 105 de la biographie). « Il y a maintenant trente ans que j'ai rencontré Louis Salleron pour la première fois et par hasard dans un restaurant parisien. J'étais avec Bernanos. Salleron, qui le connaissait depuis longtemps, est venu le saluer et s'asseoir à notre table. Avec Malraux, Salleron est le seul homme qui fût capable de faire face à ce torrent verbal qu'était Bernanos. À la vérité, Bernanos était subjugué. Et moi, je regardais, médusé, cet homme, jeune alors, qui avait un des alliages les plus précieux qui soient : infiniment d'esprit et encore plus d'âme. Salleron était sec, anguleux, les yeux aigus et brillants. Il avait le génie de la conversation tel qu'on imagine il était au

XVIII^e siècle en France. Il connaissait tout avec une précision ahurissante. Il avait une dialectique qui ressemblait à un travail d'escrimeur. Malgré cela rayonnait de lui une chaleur accueillante. »

Qui saura faire le bilan équilibré de tant de combats philosophiques, politiques et religieux ? L'anticommunisme de toujours et l'antisocialisme ne surprendront personne. Le douloureux combat pour l'Algérie française n'est pas éludé. Le combat contre le progressisme des partisans de Teilhard de Chardin est rappelé. Il faudrait relire ces travaux concernant l'anthropologue jésuite. Tiennent-ils la route ou sont-ils le témoignage d'une époque dépassée ? Il y a aussi le Salleron disciple passionné de la philosophe mystique Simone Weil, découverte à partir de 1948, grâce à leur ami commun Gustave Thibon...

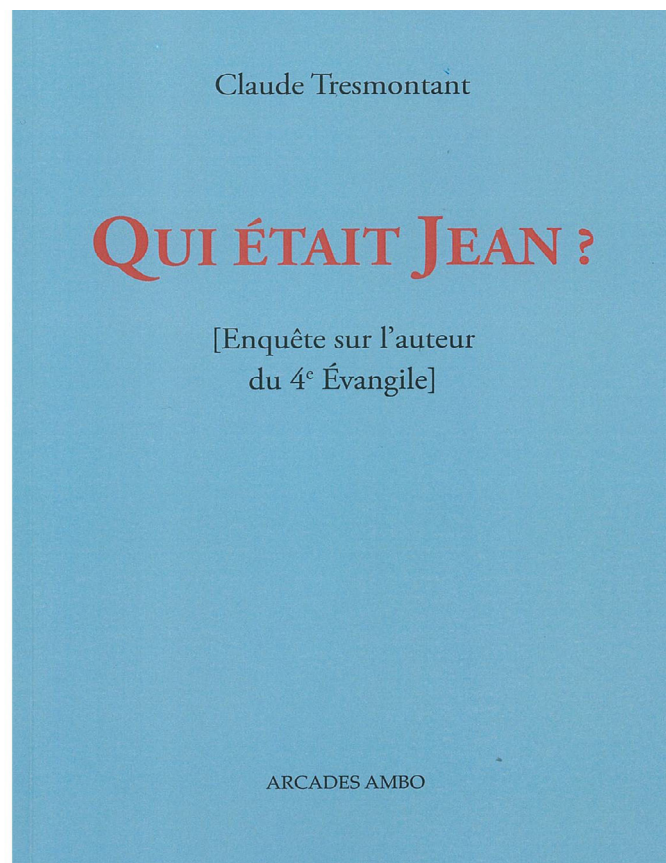
Quelques rééditions judicieuses, si elles sont bien présentées et commentées, ne seraient vraiment pas sans intérêt. Benoît Mancheron, le patron de Via Romana, y songe, avec la prudence d'un vrai professionnel. Dominique Martin Morin a republié en 2020 un recueil d'articles sous le titre *La nouvelle messe cinquante après*. La sœur Ambroise-Dominique a déniché quelques inédits... ■

Sœur Ambroise-Dominique Salleron, *Louis Salleron, artisan du bien commun*, Via Romana, 2022, 500 pages, 29 €.

L'apôtre Jean « démasqué »

Le philosophe Claude Tresmontant (1925-1997) a démontré en son temps le substrat hébraïque des évangiles que nous ne connaissions que par leurs traductions d'abord en grec... Tout le monde le sait ? Oui, désormais plus ou moins, entre autres parce que les travaux de Tresmontant ont été pillés, sans presque jamais être cités (1)... Et c'est dommage parce que, ainsi que le rappelle Emmanuel Tresmontant, son fils, Claude Tresmontant ne s'est pas contenté « de retrouver l'original hébreu des paroles du Seigneur », il a fait aussi « œuvre de métaphysicien à part entière », donnant une interprétation décapante, cohérente et convaincante des origines du monde... Lire Tresmontant c'est toucher du doigt le sens de la vie. Peu reconnue de son temps, son œuvre a été recouverte d'une chape de plomb après sa mort.

Son fils vient de publier une biographie (2) de son père qui devrait réparer cette injustice. Et puis, il vient de publier également un inédit, qui devrait passionner tous ceux qui aiment à remettre en cause les vérités établies par les autorités... Sauf qu'ici on n'est pas dans du *Da Vinci Code* avec ses imaginations, ou de « l'historico-critique » à soubasse-



ments idéologiques, mais dans une authentique enquête linguistique, « à la Colombo » aimait à dire le savant lui-même. Il y a des détails que seul un retour obstiné sur les « lieux du crime » permet de trouver. Et alors la vérité éclate.

En ces temps de *Pâques* (un mot que Tresmontant conteste et explique dans ce petit texte), faites-vous le plaisir d'une surprenante relecture de quelques événements de la Passion du Christ. Vous saurez pourquoi Jésus semble fêter Pâques avec ses disciples avec un jour d'avance. Surtout, vous découvrirez la véritable personnalité de l'évangé-

liste Jean (avec son nom et celui de son père, ainsi que sa fonction et ce qu'il deviendra !). Vous ne vous demanderez plus comment il a pu entrer dans la cour intérieure de la maison du grand prêtre où on interrogeait le prisonnier Jésus, ni pourquoi, au matin de la résurrection du Christ, il a hésité à entrer dans le tombeau vide où il laisse Pierre entrer le premier. Notre lecture des événements fondateurs du christianisme devient beaucoup plus précise. Trop beau pour être cru ? Et pourtant, la démonstration semble imparable.

Tresmontant pensait, nous dit son fils, que Jean

« était un théologien de génie et un fulgurant penseur du Cosmos dont devraient s'inspirer les astrophysiciens en quête de l'équation fondamentale. »

Par ailleurs, si vous pensez que le fameux *Cantique des cantiques* est un texte érotique introduit par fraude dans la Bible, ou si on vous a dit que l'Apocalypse a été écrite par quelqu'un d'autre que ce Jean-là, et révélait ce qu'il allait se passer « à la fin des temps », et quelques autres poncifs, il est temps de découvrir que vous avez probablement tout faux.

Ce petit livre fait moins de 50 pages. Sa lecture est jubilatoire. Extraordinaire Claude Tresmontant. Quel miracle d'avoir un fils qui a tout compris de son génial père et qui a décidé de « prendre l'épée » pour un combat qui n'est pas que filial mais qui est celui de toute la révélation chrétienne ! ■

Claude Tresmontant, *Qui était Jean ? Enquête sur l'auteur du 4e évangile*, ARCADES AMBO, 2025.

(1) Tout comme ceux de l'abbé Jean Carmignac (1914-1986) qui avait vérifié, dès 1963, la même intuition que les Évangiles avaient été écrits en hébreu avant d'être traduits en grec, ou ceux de l'abbé Philippe Roland (1940-2017), pour qui les rédacteurs des Évangiles sont des témoins directs.

(2) Emmanuel Tresmontant, *Claude Tresmontant. Un ouvrier dans la vigne*. éd. ARCADES AMBO, 2025.

Le roi-chevalier

par Fabrice de Chanceuil

Le 8 avril 2025 a marqué le 150^e anniversaire d'Albert I^{er}. Roi des Belges de 1909 à 1934, il reste connu sous le nom de *Roi Chevalier* en raison de sa conduite héroïque pendant la Première Guerre mondiale.

C'est donc le 8 avril 1875 que naît au Palais du Comte de Flandre à Bruxelles Albert Léopold Clément Meinrad de Saxe-Cobourg et Gotha, dernier enfant de Philippe de Belgique, frère du Roi Léopold II, et de Marie de Honenzzollern-Sigmaringen. À la mort de son frère aîné Baudouin, décédé à la suite d'une pneumonie, il devient héritier en second du trône. Il reçoit une éducation militaire tout en devenant sénateur de droit.

Initialement épris de la Princesse Isabelle d'Orléans, fille de Philippe d'Orléans, Comte de Paris, prétendant au trône de France, Albert s'est vu refuser toute idée de mariage avec elle par le Roi Léopold II qui ne voulait pas s'attirer les foudres du gouvernement français. C'est finalement Élisabeth de Wittelsbach, fille du Duc de Bavière, qu'il épouse en 1900 à Munich et qui lui donnera trois enfants dont le futur Roi Léopold III.

À la mort de son père en 1905, Albert devient Prince héritier puis, à la mort du Roi Léopold II, le 17 décembre 1909, Roi des Belges. Dès sa montée sur le trône, le nouveau souverain s'applique à simplifier et à moderniser la monarchie belge, s'entourant de personnalités partageant sa vision humaniste de la société.

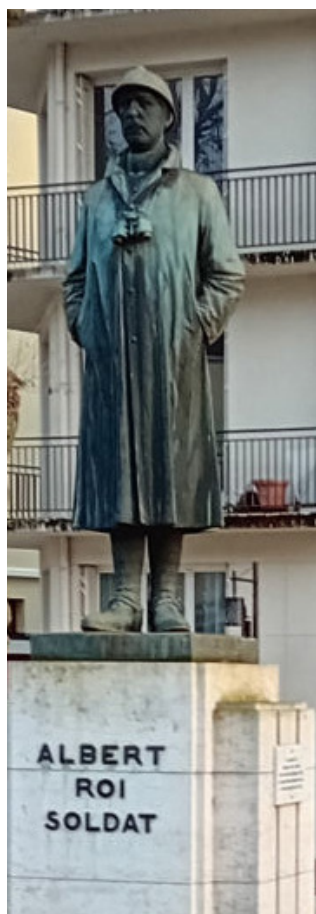
Quand éclate la Première Guerre mondiale le 1^{er} août 1914, le Roi Albert espère encore sauver la neutralité belge à laquelle il est très attaché. Quelque temps auparavant, il avait déclaré à

l'Empereur Guillaume qui lui rappelait ses ascendances germaniques pour l'attirer dans son camp : « Je suis Saxe-Cobourg, je suis aussi Orléans, mais je ne saurais oublier que je suis surtout belge ! ».

Le 4 août, l'Allemagne envahit la Belgique et progresse rapidement en dépit de la résistance de l'armée belge. Celle-ci se retranche derrière l'Yser le 15 octobre et y restera jusqu'à la fin de la guerre. Tandis que le gouvernement belge se réfugie à Sainte-Adresse, à côté du Havre, Albert, ne voulant pas quitter le territoire belge, s'établit à La Panne.

Se considérant comme unique chef des armées, il conduit seul les affaires de la guerre, sans contresigne ministériel. En dépit des circonstances, il souhaite maintenir la neutralité de la Belgique et considère la France et la Grande-Bretagne, non comme des alliés, mais comme des garants de cette neutralité, au point de ne pas vouloir participer au commandement unique interallié, évitant ainsi à l'armée belge de lourdes pertes. Partisan d'une paix de compromis, il refuse, en revanche, toute idée de paix séparée. Il finit par se rallier au commandement unique interallié et lance, en septembre 1918, une offensive victorieuse dans les Flandres.

Dès le 11 novembre 1918, il réunit au château de Lophem les principales personnalités politiques belges pour jeter les bases des grandes réformes de l'après-guerre, notamment l'instau-



ration du suffrage universel masculin et l'institution d'un enseignement supérieur en néerlandais.

En effet, bien que ne disposant que de pouvoirs limités de par la Constitution, le Roi va profiter de sa popularité pour intervenir dans la politique intérieure et extérieure du pays, provoquant des changements fréquents de gouvernement, tout en effectuant de nombreux voyages à l'étranger.

Jusqu'à la fin de son règne, l'intérêt du monarque va se porter sur quatre sujets principaux.

Tout d'abord la question sociale à laquelle il a été sensibilisé dès sa jeunesse, lui consacrant dès 1895

une brochure pouvant le situer dans le courant du christianisme social. Après la guerre, il fait autoriser les coalitions ouvrières et étendre les lois sociales, insistant notamment sur l'hygiène sociale et la lutte contre l'alcoolisme.

Ensuite les sciences dont Albert est fêré depuis là-aussi sa jeunesse. Il aime s'entretenir avec des personnalités scientifiques reconnues comme Marie Curie, Albert Einstein et Auguste Piccard. En 1928, il crée le Fonds national de la recherche scientifique qui financera de nombreux travaux.

Puis le Congo qu'il a visité une première fois juste avant de régner en 1909, critiquant dans ses carnets les conditions d'exploitation de la colonie. Il y retournera en 1928 et en 1932, apportant son appui à la création de l'Institut des parcs nationaux du Congo belge.

Enfin, à titre personnel, l'alpinisme, pour lequel il a manifesté tout au long de son existence une vive passion, effectuant quelque deux cents ascensions majeures dans les Alpes et les Dolomites. C'est pourtant une excursion bien plus mineure dans les Ardennes belges qui lui coûte la vie, le 17 février 1934, à la suite d'une chute accidentelle à Marche-les-Dames. Il n'avait que 58 ans.

Cette fin brutale renforcera encore le mythe du Roi-Chevalier, épithète que le Roi goûtait pourtant peu en raison de sa modestie et sans doute aussi d'une appétence limitée pour les équilibres. ■

Reliques de la Passion ou passion des reliques

par Fabrice de Chanceuil

A l'occasion de l'Année jubilaire de l'Espérance, la Sainte Tunique du Christ conservée à la basilique Saint-Denis d'Argenteuil sera présentée à la vénération des fidèles du 18 avril au 11 mai 2025. Cette relique du Christ s'inscrit dans une liste assez longue d'objets liés à la vie de Jésus et présentant ainsi une dimension sacrée. Il est difficile d'en dresser une recension exhaustive mais plusieurs, en rapport avec la Passion, méritent une attention particulière en ce temps pascal même si leur véracité n'est pas complètement établie.

La tunique conservée à Argenteuil est, selon la tradition, la tenue portée par le Christ lors de sa Passion. Elle est reconnaissable par son caractère inconsutile c'est-à-dire le fait qu'elle soit sans coutures. Tirée au sort entre les soldats qui ont assisté à la crucifixion de Jésus, la tunique, après de multiples tribulations, a finalement été offerte par Charlemagne à l'abbaye d'Argenteuil. En 1613 est reconnue par le pape Paul V la Confrérie de la Sainte Robe pour organiser le culte de la relique. Pourtant, dès cette époque, la tunique connaît des démembrements, un premier morceau étant transféré à l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne. D'autres fragments seront donnés plus tard à d'autres lieux de culte en France et à l'étranger. En outre, une autre tunique est revendiquée par la cathédrale Saint-Pierre de Trèves mais qui ne constitue plus qu'une

petite pièce de tissus à l'origine incertaine. La tunique d'Argenteuil ne présente pas non plus de certitude quant à son origine mais aucune étude scientifique ne peut réellement en attester. Il faut noter que le groupe sanguin AB, assez rare, relevé sur le vêtement est le même que celui trouvé sur deux autres reliques, le suaire de Turin et celui d'Oviedo.

Le Saint-Suaire de Turin est considéré comme le linceul ayant enveloppé le Christ lors de sa mise au tombeau. Après diverses pérégrinations, il échoit au duc de Savoie Louis Ier et est installé en 1578 dans la cathédrale Saint-Jean Baptiste de Turin. Le suaire a été légué en 1983 par le dernier roi d'Italie Humbert II au pape Jean-Paul II et est depuis la propriété du Saint-Siège. L'étoffe a fait l'objet de nombreuses études scientifiques en vue de fixer sa datation dont un examen au carbone 14. Là non plus, aucune certitude ne se dégage et l'Église ne souhaite pas de nouvelles expertises, considérant désormais le suaire plutôt comme une icône.

Le suaire d'Oviedo serait le linge appliqué sur le visage du Christ lors de sa crucifixion. Il est ainsi appelé parce que gardé dans la Camara Santa de la cathédrale d'Oviedo en Espagne. Comme dans les cas précédents, les études laissent penser à une datation plus tardive mais les partisans de l'authenticité peuvent facilement arguer de l'altération des analyses par les diverses épreuves du temps.

Un autre linge mortuaire utilisé pour l'ensevelissement de Jésus-Christ est également proposé à l'adoration des fidèles. Il s'agit d'une coiffe qui servait de mentonnière connue sous le nom de la Sainte-Coiffe de Cahors parce qu'arrivée dans la capitale du Quercy entre le IX^e et le XIII^e siècle selon les hypothèses. Un peu oubliée, la Sainte-Coiffe a été

Louis IX, elle a été placée dans la Sainte-Chapelle, spécialement construite à cet effet, avant de rejoindre sa place actuelle, dans la cathédrale Notre-Dame de Paris où, suite à l'incendie de 2019, elle a été installée dans un nouveau reliquaire.

C'est aussi à sainte Hélène que l'on doit les reliques de la Sainte-Croix dont les multiples fragments sont aujourd'hui dispersés dans toute l'Europe, le plus souvent dans de petits reliquaires appelés staurothèques.

On pourrait évoquer bien d'autres reliques, du Saint-Calice de la cathédrale de Valence en Espagne aux Saints-Clous comme le Saint-Mors conservé dans la cathédrale Saint-Siffrein de Carpentras.

Pour clore ce florilège, bien que ne dépendant pas de la mort du Christ mais de sa naissance, on ne peut omettre de mentionner, en cette Année jubilaire où les chrétiens sont invités à franchir les portes saintes des quatre basiliques majeures de Rome, le Sacré-Berceau dans lequel l'Enfant-Jésus aurait été couché après sa présentation au Temple et visible dans la basilique Sainte-Marie Majeure.

Plutôt que de s'appesantir sur la réalité historique de ces reliques, mieux vaut, au moment où la piété populaire est remise à l'honneur par le pape François, discerner ce que ces témoignages peuvent apporter au cheminement des pèlerins de l'Espérance. ■



La Tunique d'Argenteuil.

remise à l'honneur lors du 900^e anniversaire de la cathédrale de Cahors en 2019.

À côté des linges, d'autres reliques de la Passion sont l'objet d'un culte. En premier lieu, il faut citer la Sainte-Couronne, la couronne d'épines posée sur la tête du Christ à l'issue de son jugement. Découverte par l'impératrice sainte Hélène au IV^e siècle et acquise en 1239 par le roi de France

Le dernier sacre

par Philippe Montillet

L'ouverture, le 11 avril dernier, dans les Galeries des Gobelins à Paris, d'une exposition consacrée au sacre de Charles X à l'occasion du bicentenaire de cet événement qui a eu lieu le 19 mai 1825, rappelle un événement historique rarement valorisé et peu à peu plus ou moins oublié, voire incompris.

L'exposition est remarquable à la fois par l'endroit où elle se tient, par son sujet et par sa qualité. Sur le lieu tout d'abord, on eut plus pensé que le sacre serait l'occasion d'une exposition à Reims, par exemple dans la cathédrale où s'était déroulé l'essentiel de l'événement en 1825, voire au musée du Tau qui doit rouvrir prochainement après plusieurs années de travaux et de reconstitution, et qui possède de vastes salles et certains trésors liés au sacre comme la Sainte Ampoule. Il n'en est rien, c'est le Mobilier national et les Galeries des Gobelins qui servent de cadre où prennent place nombre d'objets et de symboles et nous offrent le moyen de comprendre un événement qui peut paraître bien hors du temps.

Certes, chez nos voisins anglais, le sacre de Charles III, qu'avaient précédé de peu les obsèques de la reine Élisabeth II, avaient permis de renouer quelques heures, chaque fois, avec ce qui



ressort plus de la métapolitique que de l'événement politique « courant ». Dans les deux cas cela avait été une réelle découverte pour nos compatriotes. En France, en effet, cette dimension sacrée n'existe plus. La politique française est éloignée de ces préoccupations, qui pourtant donnent du sens au pouvoir, à ce qu'il est, et à ce qu'il devrait être.

Traiter du sacre en cette fin du premier quart du XXI^e siècle était ainsi bien une gageure, félicitons grandement, de leur initiative le président et le directeur des Manufactures nationales et du Mobilier national, les commissaires et respon-

sables et de toutes les institutions concernées qui ont contribué à la conception et, espérons maintenant, au succès de cette exposition, sans oublier tous ceux qui y ont contribué et que le catalogue met en valeur ainsi que la qualité de leurs recherches et expertises.

La mission originale du Mobilier national. – Et c'est le troisième point qu'il faut évoquer. Cette exposition en effet est organisée par le Mobilier national qui a une nouvelle occasion de montrer l'originalité de sa mission qui sait conjurer au présent l'histoire, sans aucune nostalgie. Cette institution, qui

puise ses racines dans plusieurs siècles de notre passé, n'est pourtant pas un musée conservant des objets de qualité, mais elle les entretient et les préserve pour leur usage au quotidien. Elle est la gardienne du savoir-faire d'artistes et d'artisans parmi les plus prestigieux, maintenant des pratiques qui, sans eux, pourraient disparaître. Ainsi l'exposition met en valeur des objets qui tous étaient présents à l'événement de 1825 et poursuivent leur existence, via les restaurations et les travaux d'entretien permanent des orfèvres, des doreurs, des brodeurs, des ébénistes, des tapisiers, leur permettant d'être ainsi présentés en 2025. Car tous ces objets sont toujours vivants.

Le Mobilier national n'est pas un musée mais plus que cela. Il conserve nombre d'objets qui servent à l'Usage au quotidien et qu'il faut donc entretenir puisqu'ils sont en permanence sous les yeux de publics très variés dans les Palais nationaux, les préfectures, les ambassades...



Ainsi cette exposition et ce n'est pas la moindre de ses facettes montre qu'en matière de patrimoine les régimes changent, mais l'art demeure. L'art et le savoir-faire français. Ainsi, le mobilier du sacre de Charles X doit beaucoup à l'Empire. L'ébénisterie, l'orfèvrerie, les lustres doivent plus au règne des abeilles qu'au retour des fleurs de lys. Ils servent encore sous Marianne.

Belle leçon de sagesse

historique que vient mettre en avant le très précieux catalogue de plus de 500 pages avec autant d'illustration toutes de très haute qualité et pour certaines totalement inédites.

Félicitons les Commissaire principaux Renaud Serrette et Hélène Cavalié qui, avec la collaboration de Stéphane Bern, ainsi que des spécialistes issus du mobilier national ont monté cette exposition. Ces félicita-

tions s'étendent à la remarquable scénographie due à Jacques Garcia qui a réussi à présenter tous les décors de façon à la fois moderne et réellement authentique ce qui n'est pas la moindre des prouesses.

Cette exposition est un événement de l'an 2025. Elle durera jusqu'au 20 juillet, ce qui permettra à un large public de la visiter. Elle se poursuivra, sans doute, en d'autres lieux y compris

à l'étranger, du moins en partie.

Les conservateurs œuvrent en effet pour que le travail de recherche et de restauration qu'ils ont réalisé puisse être offert au plus grand nombre. Belle manière de voir et comprendre ce qu'est le talent français qui s'exprime si bien dans les métiers dont le Mobilier national est un des gardiens; ce qu'est l'exception culturelle française. Le génie français! ■

Colloque mémoriel du mardi 20 mai 2025

« Les oubliés de la victoire : Monsabert, l'armée d'Afrique, la 1^{ère} DFL »

De 9h à 18h, hôtel du département (salle des séances publiques), 52 avenue St Just 13004 Marseille



Général de Monsabert

PROGRAMME

9h-11h30 : table ronde n°1 « N'oublions pas nos oubliés : pourquoi raconter cette histoire oubliée ? ».

Intervenants : Nicolas de Monsabert (descendant), Olivier Méric (descendant), Colonel Jean-Luc Cotard (historien), Général Cyrille Youchtchenko (Légion étrangère), Lieutenant-colonel Mohamed Némiri (descendant), Bernard Michel (France Libre), Brahim Zennaf (Le Grain), Claude Schmitt (La Koumia).

11h30-12h30 : séance dédicaces de livres et de BD.

12h30-14h30 : déjeuner.

14h30-16h30 : table ronde n°2 « N'oublions plus nos oubliés : comment raconter et transmettre cette histoire oubliée ? ».

Intervenants : François Broche (historien), Chantal Degea (descendante), Christiane Cavagne (descendante), Kamel Mouellef (bédéiste), Colonel Jean-Luc Cotard (historien), Général Thierry Laval (GMM et peintre aux armées), Julien Cuminetto (inspecteur d'académie), Laetitia Vion (ONaCVG), Sylvie Orsoni (ANACR/ARAC 13).

Contact/informations : aurelienmichel13@yahoo.fr (06.25.73.23.75)

Pour s'y rendre :

- Bus: 42, 42T, 53, 72, BM1A. Arrêt St Just
- Train: C4. Arrêt 5 avenue
- Métro: M1. Arrêt St Just

Accès libre, gratuit, sans réservation
Salle des séances publiques